



Société Champenoise d'Aviculture

Rencontre Internationale & Championnat de France du Cauchois

Les 05 & 06 décembre 2026

MAISON DE LA BASSE-COUR
2 CHEMIN DES HAUTS (face à la salle des fêtes)
51320 BUSSY-LETTREE
Coordonnées GPS : N 48° 48.197' E 004° 15.490'

Règlement :

Article 1 : Le championnat de France et la rencontre Internationale du Cauchois sont organisés par la **Société Champenoise d'Aviculture** les 05 & 06 décembre 2026. Elle sera ouverte à tous les éleveurs amateurs. Les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser toutes inscriptions et cela sans avoir à se justifier. Pour les champions de France, un contrôle de bagues sera effectué.

Article 2 : Droits d'inscription :

- Unité	6 €
- Unité adhérent Club Français du Cauchois uniquement	5 € (à jour de cotisation 2026)
- Cage d'échange	3 € le pigeon
- Frais de secrétariat	5 €
- Catalogue palmarès obligatoire	5 €

Possibilité d'inscription en ligne via le lien suivant : <https://expositions-aviculture.fr>

Article 3 : Dès que le nombre de cages maximum sera atteint, le comité refusera sans préavis les engagements, ceci sans recours possible. Les feuilles d'engagement devront parvenir impérativement pour le **07 novembre 2026** à Jean-Marie PREVOSTAT tél. 06 21 84 63 32, accompagnées du montant exact des inscriptions, des frais de secrétariat et du prix du catalogue, le tout exclusivement réglé par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de la Société Champenoise d'Aviculture ou par virement bancaire **IBAN : FR76 1020 6061 3101 9191 5712 077 BIC : AGRIFRPP802**. Les documents incomplets, sans règlement joint ou qui arriveront hors délai, seront renvoyés à l'expéditeur et considérés comme nuls.

Article 4 : Opération du concours (Enlogement, jugement, ouverture au public, délogement)

Jeudi 03 décembre	de 14 H 00 à 20 H 00 : Réception des animaux
Vendredi 04 décembre	Opération du jury à partir de 8 H 00 (Entrée interdite à toutes personnes ne participant pas au jugement)
Samedi 05 décembre	de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00 Ouverture au public et du bureau des ventes
Dimanche 06 décembre	de 9 H 00 à 12 H 00 : Ouverture au public et du bureau des ventes.

Reprise des animaux avec la feuille de délogement **fourni par le Commissaire** après le repas de midi, **à partir de 14 H 00**. **Règlement des ventes avant le départ auprès de notre trésorière**. Départ de tous les exposants après le **délogement complet et cela sans exception**, il n'y aura pas de réexpédition.

Article 5 : Mesures sanitaires. Les animaux subiront à leur arrivée, une visite sanitaire. Tout animal déclaré suspect sera isolé sans que les frais d'inscription soient remboursés.

Article 6 : La S.C.A se charge de l'obtention des certificats sanitaires français pour les départements d'origines. Un contrôle sanitaire sera effectué dès la réception des animaux. Tous les **pigeons devront être vaccinés contre la maladie de Newcastle** avec les vaccins homologués à la date de l'exposition.

Sont obligatoires avec la feuille d'inscription et/ou à l'enlogement :

-L'annexe 5 qui concerne les éleveurs étrangers, elle sera exigée à l'enlogement !

-Le certificat de vente de vaccin & l'attestation sur l'honneur de vaccination avec témoin contre la maladie de Newcastle pour les pigeons participant à des expositions ou concours.

-La déclaration sur l'honneur indiquant la ou les participations éventuelles à des rassemblements, expositions ou concours nationaux et/ou internationaux (éleveur français).

Article 7 : Il est indispensable pour les groupages de **désigner le nom du responsable**, qui adressera au Commissaire, tous les documents des éleveurs avec une liste récapitulative. **Les animaux seront repris le dimanche après le repas de midi, à partir de 14 H 00. Pas de réexpédition par transporteur.**

Article 8 : Les récompenses seront décernées d'après les décisions du jury désigné par le Club Français du Cauchois. **Elles seront remises durant la soirée des éleveurs le samedi 05 décembre.**

Article 9 : Les exposants sont priés de faire figurer sur les feuilles d'engagement le **prix de vente net**. Ce prix sera majoré de 20 % par la S.C.A. Tout exposant qui, après le passage du jury, voudrait annuler sa vente, devra effectuer le rachat augmenté de 20 %.

Article 10 : Toute vente directe, sans passer par le bureau des ventes est strictement interdite dans l'enceinte de l'exposition sous peine d'exclusion définitive de l'exposant.

Article 11 : La S.C.A ne sera rendue responsable ni des décès, ni des vols, ni des erreurs et/ou changements, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit. Seul le vendeur responsable de l'erreur réglera l'éventuel litige avec l'acheteur. La S.C.A se chargera de la nourriture et des soins aux animaux. Les œufs seront détruits sur place.

Article 12 : Pour les cas non exposés dans ce règlement, les exposants se rapporteront au règlement général des expositions éditées par la **S.C.A.F.** Tous les cas non prévus seront examinés et tranchés par le président et le commissaire général de l'exposition.

Article 13 : En cas de non expédition ou absence des animaux pour quelques raisons que ce soit, les frais d'engagement ne seront pas remboursés. Seul le catalogue palmarès sera remis après la manifestation.

Article 14 : Le comité se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date prévue du 07 novembre 2026 en cas de manque de matériel ou pour toute autre obligation.

Article 15 : Tous les exposants, par le seul fait de leurs demandes d'inscription, déclarent adhérer au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Le Commissaire Général
Jean-Marie PREVOSTAT

Le Président
Philippe MATHIEU



SOCIÉTÉ CHAMPENOISE D'AVICULTURE
MAISON DE LA BASSE-COUR
2 CHEMIN DES HAUTS (face à la salle des fêtes)
51320 BUSSY-LETTREE

Rencontre Internationale & Championnat de France du Cauchois
05 & 06 décembre 2026

DECLARATION D'INSCRIPTION

Clôture des engagements le 07 novembre 2026

Jean-Marie PREVOSTAT - 37 rue de la Collerette - 51530 OIRY

Tél. : 06 21 84 63 32

Email : jmprevostat@neuf.fr

NOM Prénom

Adresse complète

Tél. Pays

Adresse mail obligatoire :@.....

Le soussigné, après avoir pris connaissance du règlement, a accepté les conditions, déclare s'y conformer et que ses animaux :

*- **SERONT AMENES ET REPRIS PAR LUI** :

*- **GROUPE, NOM OBLIGATOIRE DU RESPONSABLE** :

(* rayer la mention inutile)

DROITS D'INSCRIPTION :

Unité (Mâle ou Femelle)	 x 6 € 00 =	 € 00
Adhérent C.F.C. 2026 Unité (Mâle ou Femelle)	 x 5 € 00 =	 € 00
Cage d'échange unité	 x 3 € 00 =	 € 00
Catalogue obligatoire		5 € 00
Frais de secrétariat		5 € 00
Total repas		 € 00
TOTAL A REGLER		€ 00
Par chèque	☐	
Par virement	☐	

A, le

Signature

ATTENTION : Les formulaires non remplis, ou non accompagnés du montant exact des droits d'engagements, des frais de secrétariat et du catalogue, **exclusivement par chèque bancaire / postale ou virement bancaire IBAN FR76 1020 6061 3101 9191 5712 077 BIC AGRIFRPP802 à l'ordre de la S.C.A.**, ou qui arriveront hors délais (07/11/2026) seront considérés comme nuls et non avenus, sans aucun recours possible.

Fournir obligatoirement à l'inscription les certificats demandés voir article 6 du règlement, ainsi que le certificat d'identification de vos animaux.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

PAYS :

.....

TEL :

	Mâle : M Femelle : F Cage D'échange : C.E.	Adulte A Jeune J	CAUCHOIS (variété, couleur, A/B, S/B)	PRIX DE VENTE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

Possibilité d'inscription en ligne via le lien suivant : <https://expositions-aviculture.fr>

Rencontre Internationale & Championnat de France du Cauchois
05 & 06 décembre 2026

Réservation pour les Repas et la Soirée des éleveurs

NOM PRENOM :

ADRESSE :

REPAS du	NOMBRE	TARIF	
Jeudi soir		X 18 €	€
Vendredi midi		X 18 €	€
Vendredi soir		X 18 €	€
Samedi midi		X 18 €	€
Samedi soir		X 28 €	€
Soirée des éleveurs			
Dimanche midi		X 18 €	€
		TOTAL	€

LES REPAS SONT SERVIS SANS BOISSON

Pour une bonne gestion des repas, la réservation et le règlement doivent être **impérativement** fait en même temps que les inscriptions, au plus tard le 07 novembre 2026. **Aucun repas non réservé ne sera accepté.**

Les jetons repas seront à retirer auprès de la trésorière à partir du jeudi 03 décembre 2026

☐ Soit par chèque à l'ordre de la S.C.A.

☐ Soit par virement sur le compte de la S.C.A.
IBAN : FR76 1020 6061 3101 9191 5712 077

CHAMPAGNE :

Du champagne 1^{er} cru, direct producteur avec l'étiquette des rencontres Cauchois, sera disponible sur réservation auprès de Maurice STERNAK tél. 06 75 23 39 80 au prix de 108 € la caisse de 6 bouteilles.

HOTEL :

La chaîne d'hôtel B&B à Chalons en Champagne (20 kms de Bussy) offre un tarif préférentiel à 69 € la chambre.

Téléphone: 03 26 22 13 20 se présenter de la part de la Société Champenoise d'Aviculture.

Adresse : B&B coordonnées GPS 48,939 / 4,401
5 rue Michel Menard
Parc d'Activité Sud des Escarnotières
51000 Châlons-en-Champagne